



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	M. BENETTO

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
8/10/21		<i>cabane côte Belle</i>	1			<i>ravitaillement sur l'alpage de Côte Belle</i>

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Autorisation  accordée  refusée

N°  MODIFIEE

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

**Pierre COMMENVILLE**  
Directeur du Parc national des Ecrins